

2000 km²

de zones
à dominante
humide

4,8
millions
d'habitants

547
stations
d'épuration

4,51€
le m³ d'eau

400
stations de
surveillance
des milieux

93%
de l'eau potable
provient de l'eau
souterraine

LES CHIFFRES CLÉS

du Bassin Artois-Picardie

Mars 2017



Superficie du bassin 20 000 km²



8000 km de cours d'eau

dont 1000 km de voies navigables



270 km de côtes

sur 3 départements



**700-750 mm de pluie/an
dont 200 mm de pluie
efficace**

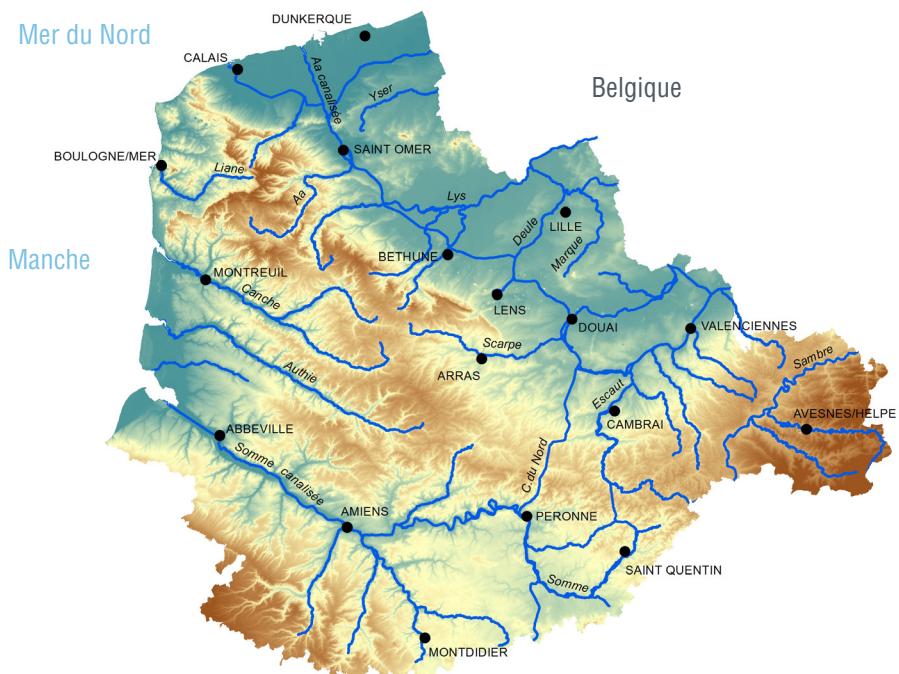
(National : 889 mm / 320 mm)



**2000 km² de zones à
dominante humide**

Le bassin Artois-Picardie représente 3,6 % de la superficie de la France métropolitaine, soit 20 000 km². Le relief est peu marqué, les débits des cours d'eau sont très faibles. L'altitude moyenne s'élève à 150 m.

Les rivières au sud-ouest du bassin se jettent dans la Manche tandis que celles au nord-est rejoignent la Belgique puis la Mer du Nord.



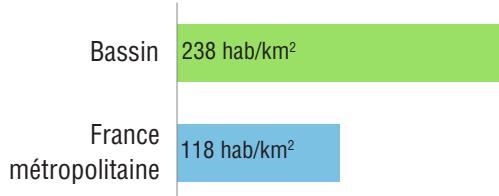


4,8 millions d'habitants



75 %
en zone
urbaine

Densité de population



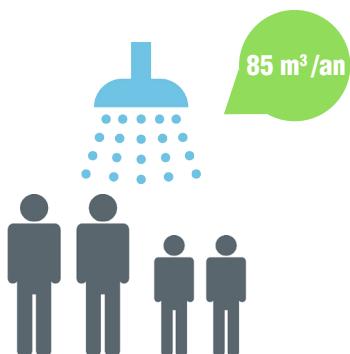
Prix moyen des services de l'eau (eau potable et assainissement)



Produit Intérieur Brut



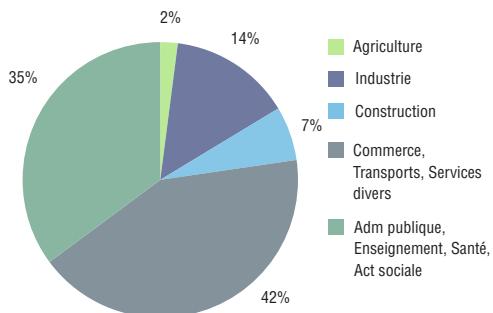
Consommation



Consommation moyenne pour une famille de 2 adultes et 2 enfants.
(National : 120 m³/an)

Emploi en 2013

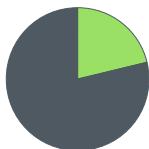
2,1 M. d'actifs dont 1,8 M. d'actifs occupés



Répartition par secteur d'activité

État des lieux

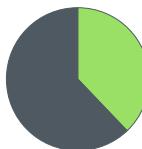
2013



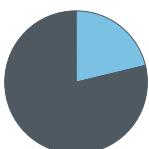
14 masses d'eau sur 66 ont atteint le bon état écologique

Objectifs

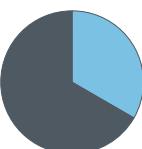
2021



25 masses d'eau sur 66 devraient atteindre le bon état écologique en 2021



14 masses d'eau sur 66 ont atteint le bon état chimique

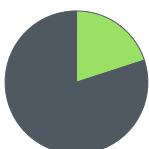


22 masses d'eau sur 66 devraient atteindre le bon état chimique en 2021

Plans d'eau

État des lieux

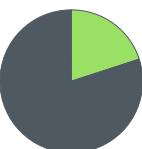
2013



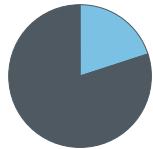
1 masse d'eau sur 5 a atteint le bon état écologique

Objectifs

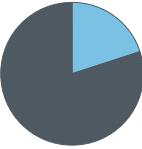
2021



1 masse d'eau sur 5 devrait maintenir son bon état écologique en 2021



1 masse d'eau sur 5 a atteint le bon état chimique

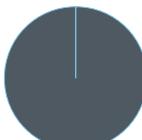


1 masse d'eau sur 5 devrait maintenir son bon état chimique en 2021

Eaux côtières et de transition

État des lieux

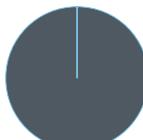
2013



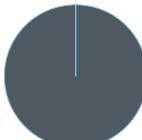
aucune masse d'eau sur 9 n'a atteint le bon état écologique

Objectifs

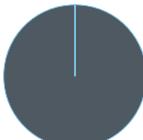
2021



aucune masse d'eau sur 9 ne devrait atteindre le bon état écologique en 2021



aucune masse d'eau sur 9 n'a atteint le bon état chimique



aucune masse d'eau sur 9 ne devrait atteindre le bon état chimique en 2021

Eaux souterraines

État des lieux

2013



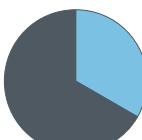
17 masses d'eau sur 18 ont atteint le bon état quantitatif

Objectifs

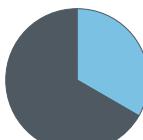
2021



17 masses d'eau sur 18 devraient atteindre le bon état quantitatif en 2021



6 masses d'eau sur 18 ont atteint le bon état chimique



6 masses d'eau sur 18 devraient maintenir leur bon état chimique en 2021

Pour répondre aux objectifs de la Directive Cadre Eau et atteindre le bon état des eaux, des outils de gestion révisés tous les 6 ans ont été mis en place :

- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) planifie et fixe les grandes orientations à mener pour une gestion durable de la ressource en eau.
- Le Programme de Mesures (PDM) identifie les mesures environnementales clés à réaliser pour atteindre les objectifs définis dans le SDAGE.

Un état des lieux (EDL) est préalablement réalisé pour pouvoir adapter le SDAGE et le PDM en fonction des travaux effectués et de la réponse des milieux (il faut parfois plusieurs années pour voir le résultat d'une action).

2,2 milliards d'euros pour atteindre le bon état

Pour atteindre les objectifs, un peu plus de 2 milliards sont nécessaires. L'ensemble des acteurs du bassin, représentés par le Comité de Bassin, se sont engagés à financer ces mesures. Le programme de mesures 2016-2021 a identifié 5 grands domaines d'actions afin de parvenir au bon état.

Quelques exemples d'actions (M€ = Millions d'euros)

Assainissement = 1,2 milliard dont :

- **740** M€ pour améliorer la gestion et le traitement des eaux pluviales
- **230** M€ pour réhabiliter et/ou créer des réseaux d'assainissement des eaux usées

Milieux aquatiques = 160 millions dont :

- **36** M€ pour réaliser des opérations de restauration de zones humides
- **34** M€ pour mettre en place des aménagements de gestion de crues

Industrie = 110 millions dont :

- **71** M€ pour réduire les rejets en substances toxiques
- **39** M€ pour réduire les rejets en macropolluants

Ressource en eau = 150 millions dont :

- **80** M€ pour sécuriser l'accès et l'alimentation en eau potable
- **43** M€ pour améliorer la qualité des usines de traitement pour l'alimentation en eau potable

Agriculture = 580 millions dont :

- **200** M€ pour limiter les transferts de fertilisants (nitrates) dans les nappes
- **200** M€ pour mettre en place des pratiques alternatives à l'utilisation de pesticides

SDAGE / PDM 2010-2015

SDAGE / PDM 2016-2021

SDAGE

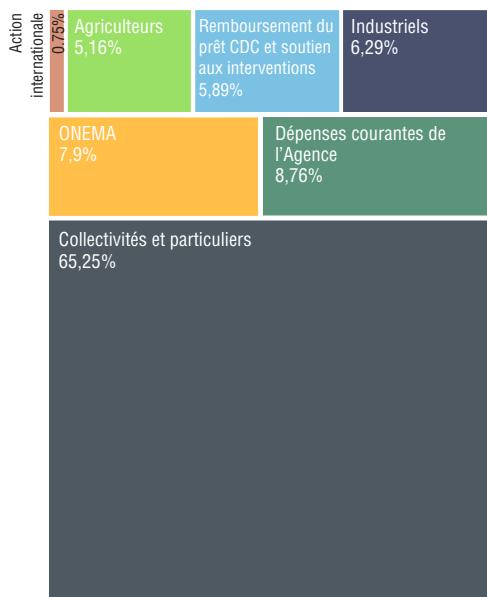


Le programme d'intervention de l'agence de l'eau détermine l'ensemble des aides et actions à financer par période de 6 ans. Le 10^{ème} programme couvre les années 2013 à 2018 pour un montant de **1,152 milliard d'euros**. La plupart des actions du programme d'intervention (PI) contribuent au programme de mesures (PDM).

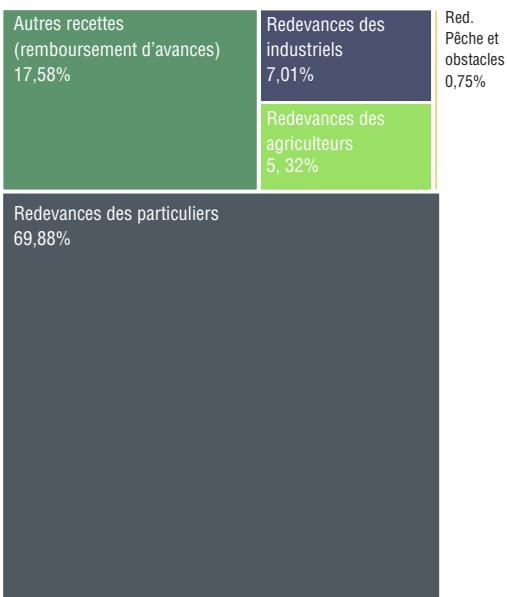


Afin de s'adapter aux objectifs du nouveau SDAGE 2016-2021, ce programme a été révisé pour la période 2016-2018. Cela se traduit notamment par une adaptation de certaines politiques d'intervention (évolution des taux d'aides, prise en compte du nouvel encadrement des aides à l'industrie, Politique Agricole Commune).

Répartition des dépenses du 10^{ème} PI



Répartition des recettes du 10^{ème} PI



Massé d'eau de surface

Partie distincte et significative des eaux de surface, telles qu'une partie de rivière, un plan d'eau, un estuaire, un port ou une portion d'eaux côtières.

Massé d'eau souterraine

Volume d'eau souterraine susceptible d'être prélevée pour différents usages (eau potable, irrigation, industrie).

Etat écologique

Le calcul de l'état écologique est basé sur l'appréciation de la qualité de l'eau, de l'abondance et la diversité des espèces et de leurs habitats. L'état écologique comporte cinq classes : très bon, bon, moyen, médiocre et mauvais.

Etat chimique

L'état chimique est calculé à partir de la concentration en substances chimiques sur lesquelles les politiques

de l'Agence de l'eau ont une influence. Cela exclut les autres substances telles que les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP). L'état chimique comporte deux classes : bon et mauvais.

Etat quantitatif

Évaluation de l'équilibre entre prélèvements et disponibilité de la ressource en eau. L'état quantitatif comporte deux classes : bon et mauvais.

SDAGE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) définit les orientations stratégiques pour la gestion des eaux et fixe des objectifs d'atteinte de bon état des masses d'eau.

Programme de mesures

Le Programme de Mesures établit la liste des mesures à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du SDAGE.

Programme d'intervention

Les Agences de l'eau établissent des programmes pluriannuels d'intervention d'une durée de 6 ans. L'objectif de ces programmes est de mettre en œuvre la politique nationale de l'eau sur le bassin hydrographique concerné.

PIB

Produit Intérieur Brut. Le PIB est un indicateur économique permettant de mesurer la production de richesses d'un pays.

Zone à dominante humide

Zone humide potentielle identifiée à partir de photo-interprétation. Les zones à dominante humide ont un rôle écologique fondamental.

Pluie efficace

Pluie qui s'infiltre dans le sol et recharge les nappes d'eau souterraine.